

Note de présentation

PRP – Actualisation des fonctions éligibles et suppression des graduations pour les responsabilités de formation

Comité Social d'Administration du 7 septembre 2023

Conseil d'administration du 19 septembre 2023

1. Présentation du contexte

La Prime de responsabilités pédagogiques (PRP) a été fixée par le conseil d'administration du 3 mai 2022 de la manière suivante :

- Encadrement de 14 HETD à 64 HETD
- Gradation de 6h

1. Proposition soumise à l'avis du Comité Social d'Administration et à la délibération du Conseil d'Administration

Il est demandé au Conseil Social d'Administration d'émettre un avis sur :

- La suppression des graduations pour les responsabilités de formation.
- L'actualisation des fonctions éligibles pour les responsabilités de formation